

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 29 août 2019

Un automne chargé pour le lait

Avec la mise en œuvre du Tapis vert, la révision du droit des denrées alimentaires, la ratification de l'accord de libre-échange avec l'Indonésie et l'analyse de l'accord de libre-échange conclu avec les États du Mercosur, les producteurs de lait auront fort à faire ces prochains mois. Il faudra d'abord assurer rapidement l'application du Tapis vert sur le marché par la hausse du prix indicatif A. Il est crucial que les ordonnances du droit des denrées alimentaires continuent de protéger la dénomination "lait" comme étant une denrée d'origine animale. L'accord de libre-échange entre l'Indonésie et la Suisse ne pose pas de problème pour l'économie laitière suisse. L'accord de libre-échange avec les États du Mercosur ne peut par contre pas encore faire l'objet d'une évaluation définitive.

Direction

Weststrasse 10
Case postale
CH-3000 Berne 6

Téléphone 031 359 51 11
Fax 031 359 58 51
psl@swissmilk.ch
www.swissmilk.ch

swissmilk

Mettre en œuvre le prix indicatif A de manière conséquente

Fait réjouissant, l'ensemble de la filière du lait a lancé le standard sectoriel pour le lait durable suisse le 13 août 2019. De ce fait et au vu de la bonne situation sur le marché, le comité de l'Interprofession du lait a décidé d'augmenter le prix indicatif A de 3 centimes par kilo de lait à compter du 1^{er} septembre. Sur le plan de la mise en œuvre, cela signifie que le prix à la production comme le prix en magasin doivent augmenter. La fédération des Producteurs Suisses de Lait (PSL) suivra de près l'évolution des prix du lait, des prix à la consommation et des marges.

Protéger la dénomination "lait" et promouvoir le bien-être animal

Denrée alimentaire de valeur, le lait est réglementé par le droit des denrées alimentaires et ses ordonnances. C'est pourquoi PSL a pris fermement position sur le projet de révision de ces ordonnances.

En particulier, il s'agit de protéger les consommateurs contre la tromperie. La législation doit empêcher l'utilisation abusive des termes qui se rapportent au lait (lait, fromage, beurre, yogourt, etc.). PSL demande notamment le maintien des exigences concernant les "produits à base de fromage", qui assurent par exemple que la fondue soit bien constituée de fromage! Faute de cela, les mensonges sur les ingrédients, les méthodes de production et la provenance se répandront.

PSL est favorable à la proposition visant à permettre l'élevage des veaux sous la mère, à condition que les critères de qualité pour la transformation soient strictement respectés. Si la demande suit, un produit de niche pourra se développer.

Accord de libre-échange avec l'Indonésie: meilleur accès pour le lait

La conclusion d'accords de libre-échange est actuellement au centre des préoccupations du Conseil fédéral. PSL a un avis tranché sur la question. Il y a en la matière des intérêts offensifs, comme l'accès au marché et la reconnaissance des appellations d'origine, mais aussi des intérêts défensifs tels que le maintien de la protection douanière et de l'accès au marché suisse pour les pays partenaires.

L'Indonésie représente un grand marché intéressant pour la Suisse. Compte tenu des concessions tarifaires accordées, PSL juge l'accord globalement bon. Le principal enjeu réside dans les obstacles non tarifaires au commerce, en particulier l'absence de reconnaissance et de protection des appellations d'origine. Concernant l'huile de palme, une solution a été trouvée en liant la question à différentes mesures en matière de durabilité et de transparence.

S'agissant de l'accord de libre-échange que la Suisse a désormais conclu avec les États du Mercosur, le résultat des négociations n'est pas encore entièrement connu. Si, par exemple, les exigences environnementales imposées à l'agriculture devaient être assouplies au Brésil tout en devenant plus strictes en Suisse, des questions importantes se poseraient au niveau politique. En matière d'importations en particulier, mais aussi de crédibilité. Une évaluation définitive de l'accord est impossible sur la base des informations actuellement disponibles. PSL accordera toute son attention à la question au cours des prochains mois.

Renseignements:

Reto Burkhardt, responsable de la communication de PSL

079 285 51 01

3986 signes (espaces comprises)

www.swissmilk.ch